

Avis n. 28 - 2025

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FOURNIR LE SERVICE DE DE TRAITEUR DANS LE CADRE D'UN PROJET COFINANCÉ PAR LE CONSULAT D'ITALIE À METZ

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - <u>contabilita.metz@esteri.it</u> - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service de traiteur pour le pot de clôture organisé dans le cadre d'un projet culturel cofinancé par le Consulat d'Italie à Metz, à l'issue de la projection du film « *Il terrorista* » au Centre Pompidou-Metz le 24 novembre 2025.

La prestation prévoit la fourniture, la mise en place et le service d'un pot de convivialité (boissons et petit buffet) destiné aux étudiants, aux invités et au personnel du Centre Pompidou-Metz impliqué dans l'événement, pour un prix maximum de 1500 € TTC.

3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT Attribution directe.

4) DURÉE DU MARCHÉ

Le contrat est conclu pour une **prestation ponctuelle** à effectuer le 24 novembre 2025 au Centre Pompidou-Metz.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse <u>contabilita.metz@esteri.it</u>, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITÈRES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fornisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y compris celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Consule Générale Antonella Fontana